

grand-croix du 10 mai 1775, M. Touchard a collaboré à la *Revue maritime* et à la *Revue des Deux-mondes*, où son dernier article sur les *Défenses de nos frontières maritimes* fut très remarqué.

TOUDIC (PIERRE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) le 3 septembre 1765, mort à Guingamp le 31 décembre 1806, était avocat à Guingamp, lorsqu'il fut élu, le 11 septembre 1792, deuxième député suppléant du département des Côtes-du-Nord à la Convention, par 197 voix (391 votants). Il ne fut admis à siéger en titre que le 5 floréal an III, en remplacement de Louchevêque, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance. Réélu le 21 vendémiaire an IV, par 187 voix (369 votants), député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, Toudic fit partie de cette assemblée jusq'en l'an VI.

TOULET (ALFRED-STANISLAS), député de 1882 à 1885, né à Albert (Somme) le 11 avril 1839, mort à Albert le 21 septembre 1887, était sans antécédents politiques, lorsqu'il se présenta, le 12 mars 1882, à la députation dans la 2^e circonscription de la Somme, en remplacement de M. Magniez, nommé sénateur. Il fut élu député par 6,610 voix (12,712 votants, 16,566 inscrits), contre 5,861 à M. d'Estournel, siègea à l'Union républicaine, et se prononça pour les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Somme, il échoua avec 56,002 voix (133,481 votants).

TOULGOET (DE). — Voy. LEGOGAL.

TOULONGEON (HIPPOLYTE-JEAN-RENÉ, MARQUIS DE), député en 1789, né à Champlitte (Haute-Saône) le 7 septembre 1739, mort à Vienne (Autriche) le 2 octobre 1791, « fils de Jean-Baptiste de Toulangeon, et de Marie-Françoise-Justine de Clormont d'Amboise, comtesse de Champlitte », entra dans les armées du roi et fit la guerre de Sept ans ; il était maréchal de camp au moment de la Révolution. Élu, le 11 avril 1789, député de la noblesse aux États-généraux par le bailliage d'Amont, il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux communes, fut membre du comité militaire, appuya la proclamation de Lally sur les troubles intérieurs, demanda la suppression du parlement de Besançon, et proposa de présenter au roi la déclaration des droits, les articles de la Constitution et le nouveau plan financier. Secrétaire de l'Assemblée en octobre 1789, il parla sur le Cérét d'organisation de l'armée, repoussa la motion tendant à déclarer la religion catholique religion d'Etat, prit part à la discussion sur l'institution des juges, défendit les idées financières de Necker, parla sur l'imposition des rentes, appuya la réponse du roi relative à la constitution civile du clergé, réclama contre l'inscription de son nom sur la liste du club monarchique, se prononça en faveur de la rééligibilité des membres de l'Assemblée, et réclama pour le roi le droit de grâce. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, il demanda que l'on respectât le caractère du roi, fut chargé de recevoir le nouveau serment des troupes, parla ensuite sur l'élection du gouverneur du Dauphin, et se montra hostile aux lois proposées contre les émigrés. Nommé lieutenant général

le 30 juin 1791, il émigra l'année suivante, fit à l'armée des princes la campagne de 1792, et entra au service de l'Autriche; mais, ayant appris qu'il avait été décrété d'accusation, il donna sa démission. Il fit paraître alors l'*Esprit public*, sorte de journal qui n'eut que cinq numéros, et mourut peu après.

TOULONGEON (EMMANUEL-FRANÇOIS, VICOMTE DE), député en 1789 et au Corps législatif, né à Champlitte (Haute-Saône) le 3 décembre 1748, mort à Paris le 23 décembre 1812, frère du précédent, étudia d'abord la théologie à Saint-Sulpice, mais montra si peu de dispositions pour l'état ecclésiastique que sa famille lui obtint un brevet de capitaine dans un régiment de cavalerie. Il s'occupa aussi de littérature, rendit visite à Voltaire à Ferney, et se lia avec Guibert, l'auteur du *Traité de la tactique*. Dans l'assemblée des états provinciaux de Franche-Comté en 1788, il vota, avec la minorité de son ordre, l'égalité répartition des impôts et l'accession de tous les citoyens aux charges publiques. Il était colonel du régiment de cavalerie des chasseurs de Franche-Comté, lorsqu'il fut élu, le 16 avril 1789, député de la noblesse aux États-généraux par le bailliage d'Aval. L'un des premiers il se réunit aux représentants des communes, fit partie du comité militaire, désapprouva la conscription, réclama pour les soldats le droit de voter dans les assemblées primaires, et demanda la convocation de ces assemblées pour la formation des rôles des contributions. Au moment de la fuite du roi, il fut désigné pour commander en Franche-Comté, et devint maréchal de camp le 30 janvier 1792. Quelque temps après, il donna sa démission à la suite d'une injustice commise par le ministre de la Guerre envers deux officiers de son régiment qui n'avaient pas obtenu l'avancement qu'ils méritaient. La ville de Gray, où son régiment avait tenu garnison, lui offrit en reconnaissance des lettres de bourgeoisie. Après la session, il se retira à Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), où il passa sans encombre le temps de la Terreur, en s'occupant de gravure, de musique et de littérature. Appelé à l'Institut en l'an V, dans la classe des sciences morales et politiques, il se rallia au 18 brumaire, et fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Nièvre au Corps législatif. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), son mandat législatif lui fut renouvelé en 1800. Il fit partie du comité de l'instruction publique, et mourut au moment où il venait d'achever une nouvelle traduction des *Commentaires de César*. On a de lui : *Principes naturels et constitutifs des assemblées nationales* (1788) ; — *Manuel révolutionnaire* (Paris, 1796) ; — *Histoire de France depuis la révolution de 1789* (Paris, 1801-10, 4 volumes) ; — *Recherches historiques et philosophiques sur l'amour et le plaisir*, poème (1806).

TOULONGEON (HIPPOLYTE-ALEXANDRE-PAUL-LEONEL, COMTE DE), député au Corps législatif de 1857 à 1868, né à Eclans (Jura) le 31 décembre 1820, mort le 21 mai 1868, fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut nommé sous-préfet de Dole (10 décembre 1851), et chevalier de la Légion d'honneur (1854). Il donna sa démission en 1856, devint conseiller général du canton de Chau-

mercy, fut élu député au Corps législatif comme candidat du gouvernement, dans la 2^e circonscription du Jura, le 22 juin 1857, par 24,971 voix (27,875 votants, 40,916 inscrits), contre 2,663 à M. Chailier, et réélu, le 4 juin 1863, par 29,223 voix (29,687 votants, 42,405 inscrits). Il siégea dans la majorité dévouée aux institutions impériales, mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 16 août suivant, par M. Jules Grévy.

TOULOUSE-LAUTREC (PIERRE-JOSEPH, COMTE DE), député en 1789, né à Castres (Tarn) le 26 septembre 1727, mort à Hambourg (Allemagne) le 19 novembre 1794, entra de bonne heure dans les armées du roi, et prit part aux campagnes de la guerre de Sept ans. Au moment de la Révolution, il était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Élu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux États Généraux par la sénéchaussée de Castres, il se montra fort hostile aux idées nouvelles, remit ses pouvoirs avec réserves, et obtint un congé le 10 juillet 1789. Arrêté à Toulouse, le 24 juin 1790, par ordre de la municipalité qui l'accusait de fomenter des troubles, il fut mandé à la barre de la Constituante, s'y rendit et se justifia de telle sorte que l'Assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. Il eut ensuite une violente discussion avec Mirabeau, demanda le rappel à l'ordre de Barnave, et émigra après la session. Il entra au service de Catherine II, et se suicida peu après à Hambourg, par suite, dit-on, de chagrins domestiques.

TOUPET DES VIGNES (EDMOND-ÉDOUARD-ERNEST-VICTOR), représentant en 1818, en 1819 et en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Givet (Ardennes) le 5 septembre 1816, mort à Givet le 21 juin 1882, fit ses études au collège Charlemagne, se prépara à l'École polytechnique, mais ne s'y présenta pas, et revint dans sa ville natale, où il fut l'un des chefs de l'opposition libérale sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il était commandant de la garde nationale de Givet à la révolution de 1818. Élu, le 29 avril, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 29,655 voix (72,152 votants, 85,403 inscrits), il fut membre et secrétaire du comité de l'Algérie et vota avec les républicains modérés, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 21,092 voix (64,313 votants, 89,708 inscrits), il se montra hostile à la politique de l'Élysée, ne se mêla pas aux tentatives de résistance au coup d'État, et rentra dans la vie privée au 2 décembre. Conseiller général depuis 1848, il se présenta à la députation, le 1^{er} juin 1863, comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 3^e circonscription des Ardennes, et échoua avec 2,675 voix contre 20,431 à Pélou, M. Sibuet, candidat du gouvernement, et 1,608 à M. Estivant. Le 8 février 1871, il fut élu représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 6, par 41,711 voix (57,130 vo-

tants, 90,265 inscrits). Il prit place au centre gauche, reprit, le 14 juin, la proposition de Louis Blanc, portant que les membres du gouvernement de la Défense nationale rendraient compte de leurs pouvoirs, repoussa la loi sur l'enseignement supérieur, fut nommé questeur (25 février 1871), et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu conseiller général du canton de Givet le 8 octobre 1871, il devint sénateur des Ardennes, le 30 janvier 1876, avec 439 voix (375 votants). Il prit de nouveau place au centre gauche, fut nommé questeur du Sénat, repoussa la dissolution de la Chambre demandée, en juin 1877, par le ministère de Broglie, et vota cependant parfois avec les conservateurs. Décédé en juin 1882, il fut remplacé, le 17 septembre suivant, par M. Péronne.

TOUPOT DE BÉVAUX (HENRI-SIMON), député de 1819 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Vassy (Haute-Marne) le 31 juillet 1759, mort à Chaumont (Haute-Marne) le 23 novembre 1815, était vice-président du tribunal de 1^{re} instance de Chaumont, quand il fut élu, le 11 septembre 1819, député du grand collège de la Haute-Marne, par 273 voix (418 votants, 665 inscrits). Il prit place parmi les libéraux et vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Il ne se représenta pas aux élections de 1824, par suite de l'opposition que lui fit le gouvernement, mais fut réélu dans le 1^{er} collège électoral du même département (Joinville), le 17 novembre 1827, par 121 voix (235 votants, 277 inscrits), contre 112 à M. Beequey; le 13 juin 1830, par 166 voix (253 votants, 286 inscrits), contre 66 à M. Thomassin de Bienville; le 5 juillet 1831, dans le 3^e collège électoral (Chaumont) par 176 voix (278 votants, 337 inscrits), contre 100 à M. Duval de Fraville. Il siégea constamment dans l'opposition libérale, vota l'Adresse des 221 et se rallia au gouvernement de Juillet. Mais ayant désapprouvé les tendances réactionnaires du nouveau régime, il échoua, le 21 juin 1831, avec 75 voix contre 113 à M. Duval de Fraville, et ne reparut plus sur la scène politique.

TOUPOT DE BÉVAUX (HENRI-CAMILLE), représentant en 1818 et en 1819, né à Chaumont (Haute-Marne) le 1^{er} avril 1800, mort à Chaumont le 20 août 1853, fils du précédent, appartient, sous Louis-Philippe, à l'administration, et fut successivement sous-préfet de Vassy (1831), de Castel-Sarrasin, de Béthune; M. Martin (du Nord) ayant marié une nièce pauvre avec un avocat, lui donna pour dot cette dernière sous-préfecture, et M. Toupot de Bévaux fut envoyé à Baume. Il obtint, en 1814, de revenir à Vassy. Il donna sa démission à la révolution de février, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 32,094 voix (67,200 votants, 73,579 inscrits). Il siégea à droite, fit partie du comité du commerce, et vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition

romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 5^e et dernier, par 26,923 voix (57,633 votants, 80,335 inscrits), il suivit la même ligne de conduite que précédemment, appuya toutes les lois répressives qui furent votées par la majorité d'accord avec le pouvoir, soutint la politique de l'Élysée, devint membre de la Commission consultative constituée après le coup d'État de décembre, et fit partie, l'année suivante, du conseil supérieur d'agriculture et du conseil général de la Haute-Marne. Chevalier de la Légion d'honneur (1837).

TOUR (GUSTAVE-LOUIS-JEAN-MARIE LE BORGNE DE LA), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 1^{er} février 1814, appartenait à une famille légitimiste. A la suite des troubles de la Vendée en 1832, il dut quitter la France, alla en Allemagne, puis en Hongrie, où il prit du service, et parvint au grade de capitaine. Revenu en France en 1848, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, qu'il avait connu à l'étranger, devint conseiller général de son département et directeur du *Journal de Saint-Brieuc*, collabora au *Journal l'Univers*, et fut successivement élu député au Corps législatif dans la 4^e circonscription des Côtes-du-Nord, le 29 février 1852, par 15,000 voix (19,912 votants, 31,264 inscrits), contre 3,401 à M. Tassel et 1,440 à M. Depasse; le 23 juin 1857, par 21,236 voix (23,417 votants, 37,206 inscrits), contre 2,043 à M. Tassel; le 1^{er} juin 1863, par 16,147 voix (20,671 votants, 29,473 inscrits), contre 4,501 à M. Tiliers; le 24 mai 1869, par 12,474 voix (23,307 votants, 30,412 inscrits), contre 10,793 à M. Depasse. M. de la Tour siégea dans la majorité dynastique, et prit souvent la parole, notamment en faveur du pouvoir temporel; le 30 mai 1870, il exposa que le contingent militaire était insuffisant, et qu'on ferait bien d'emprunter quelques dispositions à la législation prussienne. « Quand il se levait pour parler, ce qui arrivait trop souvent, dit un historien, la majorité s'égrenait peu à peu du côté de la buvette. Il était surnommé *La Tour, prends garde!* Il rééditait les lamentations de Jérémie sur une tonalité de faux-bourdon. » M. de la Tour vota pour la guerre de 1870, et quitta la vie politique à la chute de l'empire.

TOURANGIN (GEORGES-SILAS), député de 1836 à 1845, né à Issoudun (Indre) le 6 septembre 1790, mort à Nohant-en-Graçay (Cher) le 24 septembre 1871, s'engagea en 1808, fit les campagnes de l'empire, devint chevalier de la Légion d'honneur, et fut retraité, à la Restauration, avec le grade de capitaine d'infanterie. Hostile aux Bourbons, il resta longtemps éloigné des luttes politiques, et n'entra dans les assemblées parlementaires que sous le règne de Louis-Philippe. Successivement élu député du 4^e collège du Doubs (Montbéliard), le 12 juin 1836, en remplacement de M. Blondeau, démissionnaire, par 82 voix (135 votants, 162 inscrits); le 4 novembre 1837, par 78 voix (145 votants, 188 inscrits); le 2 mars 1839, par 103 voix (174 votants); le 9 juillet 1842, par 107 voix (161 votants), il prit place au centre gauche, vota contre les lois de disjonction et d'apanage, contre le ministère Molé (mars 1839), pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour l'adjonction des capacités, contre le renouveau et contre l'indemnité Pritchard. Puis il donna sa démission, et fut remplacé, le 2 août 1845, par M. Parandier.

TOURANGIN (DESSIS-VICTOR), sénateur du second Empire, né à Issoudun (Indre) le 25 octobre 1788, mort à Menoton (Indre) le 3 juin 1880, fit ses classes à Pontlevoy, son droit à Paris, et, reçu avocat en 1814, se fit inscrire au barreau de Bourges. Adversaire des Bourbons, il contribua à la fondation du *Journal du Cher*, organe de l'opposition libérale, protesta contre les Ordonnances de juillet 1830, et fut nommé, le 5 août 1830, préfet de la Sarthe où il contribua à réprimer la tentative de soulèvement de la duchesse de Berry en 1832. Préfet du Doubs de 1833 à 1848, il y montra de réelles qualités d'administrateur à la fois ferme et conciliant. Appelé, en avril 1848, à la préfecture du Rhône, il obtint sa retraite comme préfet, le 18 décembre de la même année, se rallia à la politique de l'Élysée, fut nommé conseiller d'État, section de législation, par l'Assemblée législative en 1849, fut confirmé dans ces fonctions en janvier 1852, et fut élevé à la dignité de sénateur le 19 juin 1851. Il défendit constamment les institutions impériales, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Grand officier de la Légion d'honneur du 25 juin 1848.

TOURNELLE (DE LA). — Voy. LEROY.

TOURNEMINE (JEAN-BAPTISTE-CHARLES VACHER, BARON DE), député au Conseil des Anciens, au Corps législatif, et de 1815 à 1824, né à Pléaux (Cantal) le 4 novembre 1755, mort à Mauriac (Cantal) le 20 septembre 1840, fit ses études de droit et prit le grade de docteur. Partisan de la Révolution, il devint président du directoire de département en 1791, puis procureur général syndic; il cessa de faire partie de l'administration en 1794, et fut détenu pendant quelques jours en 1795. Élu, le 22 vendémiaire an IV, député du Cantal au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 234 votants, et réélu, le 23 germinal an VII, par le même département, il parla sur l'organisation des conseils d'administration des troupes, fut rapporteur du projet du tachygraphe, fit admettre les réquisitions en paiement des contributions, et devint secrétaire du Conseil le 1^{er} fructidor an VII. Rallié au 13 brumaire, et nommé délégué des consuls dans la 17^e division militaire, il fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Cantal au Corps législatif. Il en sortit en 1806, présida l'Académie de Clermont et entra dans la magistrature. Il était président du tribunal de Mauriac, quand il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Cantal, par 112 voix (187 votants, 227 inscrits). Il siégea dans la minorité libérale de la Chambre introuvable, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 93 voix (162 votants, 211 inscrits), reprit sa place au côté gauche, et vota contre les deux lois électorales et contre le nouveau système électoral. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1824 et rentra dans la vie privée après avoir été nommé président honoraire. On a de lui : *Cours d'études encyclopédiques*.

TOURNIER (JEAN-LAURENT-GERVAIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Papoul (Aude) le 1^{er} décembre 1750, mort à une date inconnue, était propriétaire à Saint-Papoul, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, député de l'Aude à la Convention, le 4^e sur 8, par 290 voix (357 votants). Il siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « J'ai voté dans les deux précédentes questions pour

l'affirmative comme législateur, et non comme juge, n'ayant reçu aucun mandat de mes commettants pour juger des procès criminels, ni pour cumuler des fonctions incompatibles. Je vais encore prononcer comme représentant du peuple sur la troisième question, sous son rapport politique.

« Port de ma conscience qui ne m'a jamais trompé, n'envisageant que l'intérêt de la patrie, le salut du peuple, le maintien et la sûreté de la République, je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion de Louis pendant tout le temps de la guerre, et pour le bannissement à perpétuité à la paix. » Il vota en outre pour l'appel au peuple et pour le sursis. Ami des Girondins, il fut décrété d'arrestation pour avoir protesté contre les événements du 31 mai, et, après avoir subi une détention de plusieurs mois, il rentra à la Convention le 18 frimaire an III. Élu, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, il n'y joua qu'un rôle effacé et donna sa démission le 8 nivôse suivant.

TOURNON SIMIANE (CAMILLE-CASIMIR-PHILIPPE-MARCELIN, COMTE DE), pair de France, né à Apt (Vaucluse) le 23 juin 1778, mort à Genetard (Saône-et-Loire) le 18 juin 1833, fils du comte de Tournon officier aux gardes françaises, fut chevalier de Malte au berceau. A sa sortie de l'École militaire d'Alais, il fut élève de marine jusqu'en 1791, passa les années de la Révolution à la campagne dans la Drôme, et entra, en 1804, au ministère de l'Intérieur, comme rédacteur du code rural et de la statistique. Auditeur au conseil d'État (2 février 1806), il remplit une mission dans l'Est, fut appelé à Berlin en octobre suivant, et nommé, le 6 novembre, Intendant de la province de Bayreuth et du margraviat d'Ansbach. Enlevé comme otage par les Autrichiens (11 juin 1809), il fut interné en Transylvanie, délivré le 22 août suivant, après Wagram, et nommé, le 6 septembre, préfet de Rome. Baron de l'Empire (1810), décoré de la Légion d'honneur avec dotation (juin 1811), il donna les ordres nécessaires pour l'enlèvement de Pie VII, et, lorsque Murat, devenu l'allié de la coalition, s'empara de Rome (janvier 1814), remit sa démission de préfet. Sans emploi sous la première Restauration, il fut appelé, aux Cent-Jours, à la préfecture du Finistère (22 mars 1815) qu'il refusa pour raison de santé, puis à celle de l'Ille-et-Vilaine (22 avril) qu'il n'accepta pas davantage; à la seconde Restauration, il fut nommé préfet de la Gironde (12 juillet 1815). La ville de Berleaux a donné son nom à l'une de ses rues, en souvenir de son administration prudente et éclairée; il avait fondé un journal hebdomadaire, la *Feuille du dimanche*, qui fut affiché dans les communes, et dont les maires devaient donner lecture à l'issue de la messe. Maître des requêtes en service extraordinaire (1818), il fut appelé, le 9 janvier 1822, à la préfecture du Rhône, fut nommé conseiller d'État un an après (9 janvier 1823), remplacé le même jour à Lyon comme préfet, et promu à la pairie le 23 décembre suivant. Président du conseil des bâtiments civils, il siégea dans la majorité constitutionnelle, et prêta serment au gouvernement du juillet. Membre de la Société d'agriculture. On a de lui *Études statistiques sur Rome* (1831).

TOURNOUER (JACQUES-SIXTE), député en 1839, né à Auxonno (Côte-d'Or) le 1^{er} février

1791, mort à Ver (Oise) le 25 septembre 1867. fit sa carrière dans l'administration. Devenu, sous le gouvernement de Louis-Philippe, maître des requêtes au conseil d'État, il se présenta à la députation, le 21 juin 1831, dans le 2^e collège de la Côte-d'Or, et échoua avec 145 voix contre 182 à l'Élu, M. Muteau. Il échoua encore le 4 novembre 1837, avec 89 voix contre 224 au député sortant, réélu. Il entra à la Chambre le 2 mars 1839, comme député du même collège, élu par 218 voix sur 631 votants. Il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice, fut promu conseiller d'État, et, soumis comme tel à la réélection, sollicita, le 26 octobre suivant, le renouvellement de son mandat; mais il n'obtint que 197 voix contre 239 à M. Muteau, élu. Il se représenta sans plus de succès, aux élections suivantes du 9 juillet 1842, et réunit 207 voix contre 333 au député sortant réélu, et, le 1^{er} août 1846, 77 voix seulement contre 392 au même concurrent, encore réélu. Le 4 mai 1852, M. Tournouer fut admis à la retraite comme conseiller d'État. Officier de la Légion d'honneur.

TOURNOL DE LA RODDE (ÉTIENNE), député de 1827 à 1830, né à Guéret (Creuse) le 28 juillet 1768, mort à Joligny (Yonne) le 9 octobre 1853, était propriétaire et maire de Tonnerre quand il fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de l'Yonne, par 82 voix (160 votants, 203 inscrits). Il vota constamment avec les ministériels et ne fut pas réélu aux élections de juin 1830.

TOURNOL-DUCLOS (PHILIPPE-SILVAIN), député en 1789, né à Guéret (Creuse) le 2 octobre 1757, mort à Guéret le 3 octobre 1803, ancien président à l'élection de Guéret, fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche. Il prêta le serment du Jeu de paume, vota avec la majorité, et ne joua qu'un rôle politique effacé, qui prit fin avec la session.

TOURON (PIERRE-LOUIS), député de 1832 à 1834, né à Cazillac (Lot) le 7 mai 1790, mort à Cazillac le 6 décembre 1843, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça cette profession à Cazillac, dont il devint maire. Après avoir échoué à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 5^e collège du Lot (Martel), avec 63 voix contre 190 à l'Élu, M. Dufour, il fut élu, le 27 novembre 1832, député de cette circonscription, par 111 voix (152 votants, 223 inscrits), en remplacement de M. Dufour, décédé. Il prit place dans les rangs de la majorité avec laquelle il vota jusqu'aux élections de 1834, qui mirent fin à sa carrière politique.

TOURRAUD (MARC-FRANÇOIS), député de 1834 à 1837, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 26 février 1785, mort à Thiers le 16 septembre 1872, étudia le droit, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de cette ville. Il s'y distingua et devint bâtonnier de l'ordre. Conseiller d'arrondissement, commandant de la garde nationale de Thiers, administrateur des hospices, M. Tourraud fut élu, le 21 juin 1834, député du 6^e collège du Puy-de-Dôme (Thiers), par 123 voix (191 votants, 253 inscrits), contre 54 à M. de Riberoles. Il prit place parmi les partisans du juste milieu et vota avec la majorité jusqu'en 1837. A cette époque il échoua (4 novembre), avec 64 voix contre 104 à l'Élu, M. Berger. Il entra alors dans la magistrature et fut nommé juge-suppléant, juge, puis prési-

dent du tribunal de 1^{re} instance de Thiers. Il fut admis à la retraite, en cette dernière qualité, le 25 juillet 1855.

TOURET (CHARLES-GILBERT), député de 1837 à 1842, représentant en 1843 et ministre, né à Montmarault (Allier) le 22 décembre 1795, mort le 17 mai 1858, entra à l'École polytechnique (1814), et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Ayant quitté le service pour s'occuper d'agriculture et de politique, il se présenta une première fois à la députation, le 21 juin 1831, dans le 4^e collège de l'Allier (Montluçon), et ne réunit que 73 voix contre 126 à M. Camus de Richemont, élu. Il fut plus heureux le 4 novembre 1837; élu député de la même circonscription par 117 voix (241 votants, 350 inscrits), M. Tourret siégea dans les rangs de l'opposition, fut réélu, le 2 mars 1839, par 169 voix (271 votants), et se retira en 1842, pour donner un siège au général Courtais. Le 1^{er} août 1846, il n'obtint dans le 1^{er} collège de l'Allier (Moulins) que 179 voix contre 259 à M. Meilheurat, élu. Après la révolution de 1848, M. Tourret se rallia à la forme républicaine, remplit quelque temps les fonctions de commissaire du gouvernement provisoire de l'Allier, et fut envoyé à l'Assemblée constituante (23 avril 1848) par ce département, le 2^e sur 8, avec 70,951 voix (72,233 votants, 89,401 inscrits). Il fit partie du comité du travail, et vota pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Rataeu, contre les crédits de l'expédition romaine. Le 23 juin 1848, le général Cavaignac le choisit pour ministre de l'Agriculture. Il présenta, en cette qualité, un projet de loi sur l'enseignement professionnel, comprenant trois degrés à la forme-école, l'école régionale et l'institut agronomique, puis institua une commission annuelle chargée de réviser les valeurs de douanes et les échanges. Le 20 décembre 1848, il résigna son portefeuille, fit une opposition modérée au gouvernement L.-N. Bonaparte, et consacra à l'agriculture les dernières années de sa vie.

TOURRETTE (MARIE-FÉLIX-IMBAUD DE LA RIVOIRE, MARQUIS DE LA), député de 1846 à 1848, représentant en 1850, député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Paris le 26 janvier 1812, mort à Tournon (Ardèche) le 13 juin 1886, « fils de Marie-Louis-Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tourrette, et de Victoire Chaptal », petit-fils par sa mère du comte Chaptal, fit de brillantes études au collège Henri IV, entra ensuite à l'École de Saint-Cyr, et en sortit (1832) sous-lieutenant au 37^e de ligne. Démissionnaire (1839), il épousa, la même année, une nièce du colonel La Bédoyère et se retira dans ses propriétés de l'Ardèche. Le 1^{er} août 1846, il se présenta à la députation dans le 2^e collège de ce département (Tournon), et fut élu par 136 voix (202 votants, 220 inscrits), contre 61 à M. Chambaud. Il siégea au centre droit, et soutint la politique de Guizot. En 1848, il fut nommé commandant de la garde nationale de Tournon, mais il échoua aux élections pour la Constituante. M. de la Tourrette ne fut nommé représentant de l'Ardèche que le

10 mars 1850, à l'Assemblée législative, par 37,519 voix (63,261 votants, 103,105 inscrits), contre 27,622 à M. Carnot, en remplacement de M. Rouveure, démissionnaire. Il prit place dans les rangs de la majorité, se montra très attaché à la politique du parti catholique, et vota pour la loi restrictive du suffrage universel. Conseiller général de l'Ardèche pour le canton de Saint-Félicien (1852-1871), il se présenta, avec l'appui du clergé, aux élections du 29 février 1852, pour le Corps législatif, et échoua dans la 2^e circonscription du département, avec 8,899 voix, contre 10,811 à M. Bolsy d'Anglas, élu. Mais, après le décès de ce député, il fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 24 juillet 1861, dans la 3^e circonscription du même département, par 17,315 voix (28,932 votants, 37,439 inscrits), contre 11,618 à M. Chalamet, candidat de l'opposition. Il siégea à droite jusqu'à la fin du règne et obtint encore le renouvellement de son mandat aux élections de 1863, toujours comme candidat officiel, avec 18,985 voix (31,355 votants, 40,217 inscrits), contre 12,255 à M. Hérol, de l'opposition. La gauche attaqua vivement cette élection, que M. de la Tourrette défendit en déclarant qu'il représentait particulièrement l'opinion catholique. Il se montra constamment opposé au Corps législatif, à toute concession au libéralisme parlementaire. La révolution de 1870 le rendit à la vie privée. Candidat à la députation dans la 1^{re} circonscription de Tournon le 29 février 1876, il échoua avec 7,991 voix, contre 9,111 à l'élu républicain, M. Ségnohos. Chevalier de la Légion d'honneur (1869).

TOURTEAU-TORTOREL. — Voy. ORVILLIERS (MARQUIS D').

TOURZEL (OLIVIER-CHARLES-HENRI-LOUIS-YVES BOUCHER DE SOURCHES, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 3 juillet 1804, mort à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 13 juillet 1815, appartenait à la famille de la duchesse de Tourzel, qui fut gouvernante des enfants de Louis XVI. Tout dévoué au parti royaliste et à la branche aînée des Bourbons, M. de Tourzel fut nommé pair de France par Charles X, le 27 janvier 1830. Il fut exclu de la Chambre haute aussitôt après l'avènement de Louis-Philippe, en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte, et se retira à Montfort-l'Amaury, où il vécut dans la retraite.

TOUSSIN (ALEXANDRE-GUILLEUME), député de 1831 à 1837 et de 1839 à 1846, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 23 mars 1796, était négociant et armateur dans sa ville natale, quand il fut élu, le 21 juin 1831, député du 2^e collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 212 voix (420 votants, 506 inscrits), contre 168 à M. Maille. Il prit place à gauche et vota avec les libéraux. Il échoua dans le même collège, le 4 novembre 1837, avec 165 voix, contre 280 à l'élu, M. Curmer; mais il regagna son siège, le 2 mars 1839, avec 289 voix (565 votants), et fut encore réélu, le 9 juillet 1842, par 303 voix (588 votants, 673 inscrits), contre 291 à M. Levassour. Il continua de siéger à gauche et vota pour les incompétibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement, contre l'indemnité Pritchard. Il ne put prendre part au vote sur les fortifications de Paris, étant retenu chez lui par un accident; il s'était cassé la jambe. Non réélu en 1846, il ne reparut plus sur la scène politique.

TOUSTAIN DE VIRAY (JOSEPH-MAURICE, COMTE), député en 1789, né au château de Battenémont (Meurthe) le 22 septembre 1723, mort au château de Battenémont le 4 avril 1809, entra dans les armées du roi et fit toutes les campagnes du règne de Louis XV. Il était maréchal de camp en retraite et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu, le 17 mars 1789, député de la noblesse aux Etats Généraux par le bailliage de Mirecourt. Il prit plusieurs fois la parole pour demander un traitement pour les députés, pour donner son opinion sur d'importantes modifications à introduire dans l'organisation de l'armée, prêta, après la fuite du roi, le nouveau serment militaire, et prétendit qu'il avait averti divers députés de cette évasion. Mais plusieurs d'entre eux nièrent avoir jamais été prévenus par lui. La clôture de l'Assemblée constituante mit fin à sa carrière politique.

TOUZET (PIERRE), député en 1789, né le 7 avril 1738, mort à une date inconnue, était curé de Sainte-Terre (Gironde), quand il fut élu, le 14 mars 1789, député de clergé aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Libourne. Il vota la vérification ou commun des pouvoirs, siégea silencieusement avec la majorité, et ne prêta pas le serment ecclésiastique; on perd sa trace après la session.

TOUZET (JEAN-BAPTISTE), représentant aux Cent-Jours, né à Vitteaux (Côte-d'Or) le 13 octobre 1769, mort à Semur (Côte-d'Or) le 15 mars 1831, « fils du sieur Jean-Baptiste Touzet, négociant à Vitteaux, et de demoiselle Bénigne Savary », était maire de Semur lorsqu'il fut élu (9 mai 1815) dans cet arrondissement, par 52 voix sur 85 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il n'eut qu'une part très secondaire aux travaux de cette courte législature et n'a partit pas à d'autres assemblées.

TOYE (JEAN-PIERRE-JOSEPH), député de 1812 à 1816, né à Saint-Germain-de-Calberte (Lozère) le 26 mai 1803, était avocat à Marvejols, quand il fut élu, le 9 juillet 1812, député du 3^e collège de la Lozère (Marvejols), par 110 voix (277 votants, 317 inscrits), contre 136 à M. Chazot. Il prit place parmi les ministériels et vota pour l'indemnité Pritchard. Ayant échoué, le 1^{er} août 1816, dans le même collège, avec 164 voix, contre 209 à l'élu, M. Chazot, il ne se représenta plus.

TRACY (ANTOINE-LOUIS-CLAUDE DESTUTT, COMTE DE), député en 1789, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Paris le 20 juillet 1754, mort à Paris le 9 mars 1836, d'une famille noble d'origine écossaise, acheva ses études à l'université de Strasbourg, où il se fit remarquer par son habileté à tous les exercices du corps; il inventa même une contredanse qui porta quelque temps son nom. Il entra ensuite dans les mousquetaires de la maison du roi, devint capitaine du régiment Royal-Dauphin, et, en 1776, colonel en second du régiment Royal-Cavalerie. Ayant épousé Mlle de Durfort-Civrac, il fut placé par son grand-oncle, le duc de Penthièvre, à la tête du régiment dont celui-ci était propriétaire. Après avoir pris part à l'Assemblée provinciale du Bourbonnais, il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Moulins. Imbu de principes libéraux, il siégea constamment à

côté de La Fayette, qu'il seconda aux journées des 5 et 6 octobre, fit partie du comité des rapports, combattit la proposition de déclarer nationale la religion catholique, demanda qu'on approuvât la conduite de Bouillé à Nancy, protesta contre l'arrestation de Mesdames, renouvela l'assurance de son dévouement à l'Assemblée après la fuite du roi, et fut membre adjoint du comité colonial qu'il quitta peu après. Mais la marche de la révolution ne tarda pas à l'inquiéter; il réclama, au moment où la guerre devint imminente, un commandement actif, fut promu maréchal de camp le 6 février 1792, et dirigea en second la cavalerie à l'armée de La Fayette. Après le 20 juin, il sollicita un congé, et se retira à Autenil, où il s'occupa de philosophie en compagnie de Cabanis et de Condorcet. Arrêté comme suspect le 2 novembre 1793, il fut enfermé à l'Abbaye, puis aux Carmes, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. C'est dans sa prison qu'il composa son système d'idéologie, dans lequel il pousse le sensualisme de Condillac jusqu'à ses dernières conséquences, et qui n'est, comme il l'a dit lui-même, qu'une partie de la zoologie. En politique notamment, il prétendit démontrer que la liberté devait découler de sa morale égoïste, tandis que Hobbes, fidèle à la théorie matérialiste, s'efforçait de prouver que c'est au despotisme qu'elle conduit. Membre associé de l'Institut à la création (classe des sciences morales), Tracy fut ensuite membre et secrétaire du comité de l'instruction publique; ce fut lui qui rédigea les nouveaux programmes de l'enseignement. Appelé au Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, il fit partie, en l'an XI, de l'Institut réorganisé, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant, comte de l'empire le 26 avril 1803, et membre de l'Académie française le 21 décembre de la même année, à la place de Cabanis. Tracy vota en 1814 la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France par Louis XVIII le 4 juin 1814, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, mais, en 1815, protesta contre la terreur blanche, refusa de siéger dans les procès politiques et repoussa toutes les mesures réactionnaires proposées par l'intransigeance royaliste. Son nom ne figura pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney. Il se rallia à la monarchie de 1830, et entra à l'Académie des sciences morales et politiques, à la réorganisation de 1832; mais il n'y parut qu'une seule fois. Il était devenu fort triste et presque aveugle. Ses ennemis l'appelaient *Tête de Tracy*; mais ses amis se louèrent toujours de sa bienveillance. M. de Tracy a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on peut citer: *Grammaire générale* (1803); *Logique* (1805); *Traité de la Volonté et de ses effets* (1815); *Eléments d'Idéologie* (1817-18, 4 volumes). En outre on a de lui: *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple* (1798); *Observations sur le système actuel de l'instruction publique* (1801); divers articles dans le *Mercur de France* et les recueils de l'Institut.

TRACY (ALEXANDRE-CÉSAR-VICTOR-CHARLES DESTUTT, MARQUIS DE), député de 1822 à 1824, de 1827 à 1837, de 1838 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, et ministre, né à Paris le 9 septembre 1781, mort à Paray-le-Frésil (Allier) le 13 mars 1864, fils du précédent, entra à l'Ecole polytechnique en 1791, en sortit dans

le génie, et fut nommé lieutenant en 1800. Capitaine en second au 4^e bataillon de sapeurs quatre ans après, il servit au camp de Boulogne, à l'armée d'Italie, en Dalmatie, dans l'état-major du génie (1807), fut aide-de-camp du général Sébastiani, ambassadeur à Constantinople, le suivit en Espagne, et se distingua à Almonacid et à Albuera, où il fut blessé. Il prit part à la campagne de Russie, comme chef de bataillon au 58^e de ligne depuis 1807, fut fait prisonnier et interné à Saint-Petersbourg. Échangé en 1811, il fut nommé colonel (juin suivant), épousa (1816) la veuve du général Letort, et donna sa démission en 1818 pour s'occuper d'études scientifiques. Le 5 août 1822, il fut élu député du 2^e arrondissement électoral de l'Allier (Montluçon) par 151 voix (261 votants, 300 inscrits), contre 99 à M. Hutteau d'Origny, en remplacement de M. Deschamps de la Varche, décédé; il s'assit à l'extrême gauche, à côté de La Fayette, dont le fils avait épousé sa sœur, vota avec l'opposition, et protesta contre l'expulsion de Mameul. Les élections du 25 février 1824 ne lui furent pas favorables; il échoua dans deux arrondissements de l'Allier, à Moulins, avec 103 voix, contre 304 à Félu, M. Béraud des Rondards, et à Montluçon avec 107 voix, contre 208 à Félu, M. Chevenon de Biguy. Mais, le 17 novembre 1827, il fut réélu député de Moulins par 206 voix (358 votants, 483 inscrits), contre 155 au député sortant, M. Béraud des Rondards. M. de Tracy reprit sa place dans l'opposition et vota l'Adresse des 221. Les élections du 23 juin 1830 le renvoyèrent à la Chambre par 282 voix (510 votants, 574 inscrits), contre 218 à M. Béraud des Rondards; il contribua à l'établissement de la monarchie de juillet, vis-à-vis de laquelle il conserva toujours son indépendance. Ayant été réélu jusqu'à la fin du règne: le 5 juillet 1831, par 214 voix (362 votants, 502 inscrits) contre 78 au général de Castellane; le même jour, également élu dans le 2^e collège du même département (La Palisse) par 161 voix (252 votants, 320 inscrits) contre 81 à M. Lelorgne d'Ideville; le 21 juin 1834, dans deux collèges, à Moulins, par 157 voix, contre 117 à M. Dubourg, et à La Palisse par 126 voix, contre 72 à M. Lelorgne d'Ideville, il opta pour Moulins; et fut réélu, le 12 mai 1837, dans le 6^e collège de l'Orne (Laigle) par 85 voix (152 votants), contre 67 à M. Poriquet; le 2 mars 1839, par 111 voix (196 votants); le 9 juillet 1842, par 129 voix (235 votants, 264 inscrits), contre 104 à M. de Ségur d'Aguesseau; le même jour, il échoua à Moulins avec 126 voix contre 248 au député sortant réélu, M. Meilheur; le 1^{er} août 1846, à Laigle, par 199 voix (216 votants, 306 inscrits), contre 16 à M. Dubern. M. de Tracy fit au gouvernement de Louis-Philippe une opposition ferme et modérée, réclama la suppression de la peine de mort, vota contre l'hérédité de la pairie, bien que fils de pair, signa le compte-rendu de 1832, parla en faveur des réfugiés politiques, de l'émancipation des esclaves, de la liberté d'enseignement, de l'abandon de l'Algérie, qu'il considérait comme une conquête ruineuse, de l'agriculture, contre la traite des noirs, et fut nommé (1841) membre du conseil supérieur de l'agriculture. « Il était toujours prêt à se mettre en avant, a dit M. Guizot, pour ce qu'il croyait le droit et le bien de l'humanité. » A la révolution de 1848, M. de Tracy fut nommé colonel de la 1^{re} légion de la garde nationale de Paris. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 12, par

92,016 voix (98,914 votants, 122,951 inscrits), il fit partie du comité des finances, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans (au grand étonnement de ses amis et de la famille royale), pour l'abolition de la peine de mort, et toujours ensuite avec la droite. Aux journées de juin, il se signala contre les insurgés à la tête de la 1^{re} légion de la garde nationale. Le prince L.-Napoléon, élu président de la République, lui confia dans son premier cabinet le portefeuille de la Marine et des Colonies (29 décembre 1848-2 juin 1849); ce fut pendant son passage aux affaires que l'esclavage fut aboli dans les colonies, et la peine de mort supprimée en matière politique. Il conserva ses fonctions ministérielles dans le second cabinet Ollivier Barrot (2 juin 1849, et tomba avec lui (31 octobre suivant); il avait été, le 13 mai précédent, élu représentant de l'Orne à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 61,711 voix (91,068 votants, 126,093 inscrits). Après sa sortie du ministère, il continua de voter avec la majorité monarchiste, mais contre la politique personnelle du prince-président. Il protesta contre le coup d'Etat de décembre, et se laissa porter aux élections du 29 février 1852 au Corps législatif, comme candidat indépendant, dans la 2^e circonscription de l'Orne; il n'obtint que 997 voix, contre 24,120 au candidat officiel élu, M. de Sainte-Croix, et 1,182 à M. de Vignerot. Étranger dès lors à la vie politique, il s'occupa d'agriculture dans sa belle terre de Paray-le-Fresil, et y mourut, à 83 ans. Il avait été admis à la retraite, comme colonel d'état-major d'infanterie, le 5 avril 1820; officier de la Légion d'honneur (1831). On a de lui : *Lettres sur l'agriculture* (1851); *Pensées et Souvenirs*, etc.

TRAJETTO (LÉONARD-ANTOINE-BALTHAZAR), député au Corps législatif en 1813, né à Gavignano (Italie) le 17 avril 1762, mort à une date inconnue, maire d'Anagni (Italie), fut élu, le 14 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du département de Rome au Corps législatif. Il en sortit peu après, quand l'empereur rendit au pape les États romains.

TRAMECOURT (GEORGES-LÉONARD-BONAVENTURE, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827, et pair de France, né à Baralle (Pas-de-Calais) le 7 janvier 1765, mort à Tramecourt (Pas-de-Calais) le 14 octobre 1818, « fils à haut et puissant seigneur messire Eugène-François-Léonard de Tramecourt, seigneur de Beaurepaire, et à haute et puissante dame madame Marie-Anne-Joseph de Nédonchel », d'une famille royaliste très influente dans la région, fut élevé chez les Récollets de Hesdin, puis au collège de Saint-Omer, entra à seize ans dans le régiment du roi, et épousa, en 1794, mademoiselle de Béthune-Penin. Lors de la Révolution, il ne fut pas tout d'abord de ceux qui conseillèrent l'émigration; mais il se décida à rejoindre les siens à l'armée de Condé qu'il ne quitta qu'après son licenciement. Il passa ensuite en Angleterre et retourna en France en 1800. Conseiller général du Pas-de-Calais (1804), il salua avec joie le retour des Bourbons, et se fit élire, le 22 août 1815, par 118 voix (229 votants, 303 inscrits) au collège de département, membre de la Chambre des députés. Il fut de la majorité. Non réélu en 1816, il reparut à la Chambre le 13 novembre 1820, élu pour la seconde fois député du Pas-de-Calais par 246 voix (424 votants, 517 inscrits); il siégea au côté droit avec lequel il opina constamment,

obtint le renouvellement de son mandat le 1^{er} octobre 1821, dans le 4^e arrondissement du Pas-de-Calais (Hesdin), par 161 voix (308 votants, 402 inscrits), contre 142 au général Garbé, puis, le 25 février 1821, par 245 voix (390 votants, 420 inscrits), contre 131 à M. Wallart, et soutint de ses votes le ministère Villèle. « Son ministérialisme va si loin, dit un biographe du temps, qu'il a perdu de fortes sommes à la Bourse, uniquement pour avoir tenté de soutenir l'honneur de M. de Villèle; mais l'entreprise était au-dessus de ses forces. » Il fut appelé, le 5 novembre 1827, à faire partie de la Chambre des pairs, et en fut exclu à la révolution de juillet en vertu de l'article 63 de la nouvelle Charte. M. de Tramecourt avait été créé marquis le 10 mars 1815.

TRAMIER DE LABOISSIÈRE (PAUL-JOSEPH-XAVIER), député de 1831 à 1831, représentant du peuple en 1818, né à Carpentras (Vaucluse) le 1^{er} mars 1799, mort à Bollène (Vaucluse) le 22 décembre 1860, servit d'abord dans les gardes du corps de Louis XVIII, puis donna sa démission le 5 juin 1820, après les menaces dont les députés libéraux avaient été l'objet de la part de ses camarades. Il fut menacé d'arrestation, et se retira en Vaucluse, où il échoua à la députation, le 13 novembre 1830, dans le grand collège du département, en remplacement de M. de Rocheville démissionnaire, avec 102 voix, contre 174 à l'élu, M. Cambis d'Orsan. Jusqu'à cette époque il s'était occupé d'agriculture et de l'exploitation de carrières de plâtre et d'albâtre. Après la révolution de juillet, il fonda le 1^{er} comité électoral de l'opposition dans son département, et fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège de Vaucluse (Carpentras), par 80 voix (123 votants, 156 inscrits), contre 42 à M. de Martignac. Il siégea à l'extrême-gauche, vota constamment avec l'opposition et fut secrétaire de la réunion Lottinier. En 1832, il organisa les funérailles du général Lamarque; à la suite des journées des 5 et 6 juin, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui par le conseil de guerre. Il parvint à s'y soustraire par la fuite. Mais aussitôt que l'état de siège eut été levé, il se présenta devant la juridiction ordinaire qui l'acquitta. En 1833, il fit, avec Garnier-Pagès, un voyage de propagande républicaine dans le Midi, échoua aux élections générales de 1834, et vint alors en Vaucluse où il devint conseiller général. Les événements de février le firent entrer dans la politique. Commissaire du gouvernement provisoire en Vaucluse, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 6, par 38,995 voix (59,634 votants). Il fit partie du comité de l'intérieur, et vota en général avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution et contre la proposition Râteau. Il cessa ensuite de prendre part aux votes. Non réélu à la Législative, il se retira dans ses propriétés de Pernes (Vaucluse) et ne s'occupa plus de politique.

TRANCHAND (JEAN-LOUIS), représentant du peuple en 1848, né à Roussillon (Isère) le 15 mai 1793, mort à Paris le 8 mai 1849, étudia le droit, débuta en 1816 au barreau de Bourgoin, et fit de l'opposition aux Bourbons à partir de 1827. Aux événements de juillet 1830, il fut placé à la tête de la commission municipale de Bourgoin, et fut nommé peu après

procureur du roi dans la même ville. Il soutint pendant deux ans la politique ministérielle, mais s'en déclara l'adversaire après les événements de Grenoble. Conseiller général de Bourgoin en 1832, il signa l'acte conditionnel du refus de l'impôt et ferma sa porte aux agents du recensement; il n'en fut pas moins nommé, en 1835, président du tribunal civil de Bourgoin. En 1847, il prit part aux banquets réformistes de Lyon et de Vienne, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 15, par 122,739 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits). Il fit partie du comité de l'Algérie et vota avec les républicains modérés, contre les poursuites contre L. Blanc, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il mourut à la fin de la législature.

TRANCHART (JEAN-BAPTISTE-THÉOPHILE), représentant du peuple en 1848, né à Reims (Ardennes) le 15 août 1797, mort à Vouziers (Ardennes) le 13 novembre 1861, fit sa carrière dans la magistrature. Substitut sous la Restauration, juge sous Louis-Philippe, il était président du tribunal de première instance de Vouziers au moment de la révolution de février. Étranger à la politique, mais d'opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 25,365 voix (72,152 votants, 83,403 inscrits). Il fit partie du comité de législation, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit à Vouziers ses fonctions de président et fut décoré de la Légion d'honneur le 21 octobre 1851.

TRANCHÈRE (JULES-AUGUSTE HOYNS DE), représentant en 1818 et en 1819, né à Bordeaux (Gironde) le 18 avril 1816, petit-fils d'un officier de marine guillotiné sous la Terreur, faisait valoir les vastes propriétés qu'il possédait dans son département, et notamment dirigeait à Guitres, dont il était maire, l'exploitation d'un domaine important, lorsqu'il entra dans la vie politique. Président du comice agricole, il publia quelques articles sur des matières économiques dans la presse bordelaise, et fut élu, le 21 avril 1848, à l'Assemblée constituante, par les conservateurs de la Gironde, le 10^e sur 15, avec 62,861 voix (146,696 votants). M. de Tranchère siégea à droite, fut secrétaire du comité de l'agriculture et vota : pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Gironde à la Législative, le 5^e sur 13, par 72,937 voix

(125,001 votants, 179,161 inscrits), il observa la même ligne de conduite que précédemment, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, parut quelquefois à la tribune dans les débats sur des questions agricoles, et, vers la fin de la législature, se montra opposé à la politique particulière de l'Élysée. Adversaire du coup d'État, il fut du nombre des députés qui protestèrent, le 2 décembre 1851, à la mairie du X^e arrondissement. Il se retira ensuite à Bordeaux, posa sans succès, le 29 février 1852, sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 5^e circonscription de la Gironde, où il n'obtint que 1,370 voix, contre 19,161 à l'élu officiel, M. David, et passa en Russie où il s'occupa de travaux publics et devint administrateur la grande compagnie des chemins de fer russes. Il avait été maire de Guîtres (1813-1852) et conseiller général (1818-1851). A la fin de son séjour en Russie, il entreprit l'analyse de curieux manuscrits historiques appartenant à la bibliothèque de Saint-Petersbourg. Il a publié ainsi un nombre considérable de pièces inédites, lettres, mémoires, parmi lesquels ceux de Latude, documents sur la Bastille, relations d'ambassadeurs, etc.; sous le pseudonyme de Jules Mazorac, il a donné des travaux d'histoire locale: *Histoire des bords de la Garonne* (1885); *Histoire de Guîtres* (1888), et écrit encore: *Les comédies de paravent* (1864); *Poésies de Jacques Biverac* (1887), etc. Une ordonnance royale du 12 janvier 1844 a autorisé M. Jules-Auguste Hoyon à ajouter à son nom patronymique celui de DE TRANCHÈRE.

TRARIEUX (JACQUES-LUDOVIC), député de 1879 à 1881, né à Aubeterre (Charente) le 29 novembre 1810, fit ses études de droit et s'inscrivit au barreau de Bordeaux (1835), où il se distingua. Il venait d'être élu bâtonnier de l'ordre, lorsqu'il se présenta, aux élections d'octobre 1877, comme candidat républicain modéré dans l'arrondissement de Leparro; il n'obtint que 4,823 voix, contre 5,796 au candidat officiel élu, M. de Bocville. Deux ans plus tard, la vacance déterminée par l'élection de M. de Lur-Saluces au Sénat fit entrer M. Trarieux à la Chambre, le 6 avril 1879, comme député de la 4^e circonscription de Bordeaux, élu par 10,597 voix (14,921 votants, 29,159 inscrits). Il se fit inscrire à la gauche républicaine, prit part à la discussion du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, soutint divers amendements, et se prononça contre l'article 7, tout en approuvant l'ensemble du projet. Il vota encore pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, contre l'amnistie plénière, et parla sur les syndicats professionnels en réclamant des précautions et des garanties. Il se représenta, le 21 août 1881, et, n'ayant réuni que 4,917 voix, contre deux adversaires, l'un monarchiste, l'autre républicain, il se désista avant le scrutin de ballottage. Il transporta alors sa candidature dans l'arrondissement de Barbezieux (Charente), et y obtint, au scrutin partiel du 20 janvier 1881, 5,297 voix, contre 7,089 à l'élu bonapartiste, M. Arnous; il recueillit encore sans être élu, lors des élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Charente, 39,935 voix (88,972 votants). Candidat aux élections sénatoriales dans la Gironde, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, il fut élu par 662 voix sur 1,262 votants. Il prit place à gauche, parla (mars 1888) sur la modification de l'article 1780

du code civil (louage de services), interpella (21 avril) le nouveau président du conseil, M. Floquet, sur son programme revisionniste, fit repousser (juin) l'effet rétroactif de la taxe militaire, parla (décembre) contre le budget extraordinaire de la guerre (dénonçant le danger qu'il y a à autoriser de nouvelles dépenses, sans les gager aussitôt sur des ressources réelles), soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et vota pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Le 12 avril 1889, M. Trarieux fut choisi par le Sénat, par 191 voix sur 230 votants, le 1^{er} sur 9, pour faire partie de la commission des Neuf chargée de l'instruction de la mise en accusation dans les poursuites intentées contre le général Boulanger et MM. Dillon et Henri Rochefort.

TRAVAGLINI (VALÈRE, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1811 à 1813, né à Spoleto (Italie) le 4 octobre 1767, mort à Spoleto le 13 février 1836, d'une ancienne famille du pays, se montra de bonne heure partisan des idées françaises et, ayant approuvé l'annexion des États Romains à l'empire, devint maire de Spoleto en 1809. Élu, le 23 février 1811, par le Sénat conservateur, député du département de Trasimène au Corps législatif, il prit part à différentes discussions, mais quitta cette assemblée lorsque Napoléon rendit au pape ses états en 1813. Il avait été créé chevalier de l'empire le 4 juillet 1811.

TRAVOT (JEAN-PIERRE, BARON), pair des Cent-Jours, né à Poligny (Jura) le 6 janvier 1767, mort à Paris le 6 janvier 1836, s'engagea en 1783 dans le régiment d'Enghien, y devint sous-officier en 1788 et quitta le service en 1793. Volontaire en 1791, il fut élu capitaine du 2^e bataillon du Jura, servit sous les ordres de Custine à l'armée du Rhin, devint chef de bataillon, puis chef de brigade, passa sous Kléber à Mayence et fut nommé adjudant-général le 9 mars 1794. Il fut alors envoyé en Vendée à l'armée de Hoche, commanda la colonne chargée de poursuivre Charette et s'empara de ce chef vendéen à la Chabottière, le 23 mars 1796. Général de brigade du 11 germinal an IV, il commanda jusqu'au 18 brumaire les départements de l'Ouest, où sa fermeté éclairée sut mener à bien la pacification. Commandeur de la Légion d'honneur (23 vendémiaire an XII), général de division (1^{er} février 1805), il fut appelé, le 9 octobre suivant, au commandement de la 12^e division militaire (Nantes). Envoyé en 1807 à l'armée de Portugal, il fit toute la campagne, fut nommé gouverneur de Lisbonne et, compris dans la capitulation de Cintra, débarqua à Rochefort. Il accusa alors Junot de l'avoir laissé dans une situation très critique. Napoléon, qui n'aimait pas les temporisateurs, mais les généraux énergiques, ne l'employa plus qu'à l'intérieur. Travot commanda successivement la 13^e division (Rennes), la 10^e (Toulouse), et fut créé baron de l'empire le 3 février 1813. A la chute de Napoléon, il se retira dans sa famille, et fut décoré de l'ordre de Saint-Louis par le roi, le 27 décembre 1814. Aux Cent-Jours, il reprit le commandement de la 13^e division (Rennes), et lança, le 21 mars, une proclamation pour enga-

ger les habitants à se rallier à Napoléon. Il n'eut pas à exercer de répression énergique, et la campagne se borna à quelques engagements avec les troupes de La Rochejaquelein. Appelé, le 2 juin 1815, à la Chambre des pairs, il céda son commandement au général Lamarque; sur la proposition de Jay, la Chambre des représentants déclara, le 2 juillet 1815, qu'il avait bien mérité de la patrie. Mis à la retraite à la Restauration, il fut arrêté à Lorient, le 14 janvier 1816, sur un ordre du ministre de la guerre qui enjoignait au gouverneur de la 13^e division, M. de Vioménil, de commencer immédiatement des poursuites contre Travot, pour sa conduite en 1815. Le barreau tout entier offrit de défendre l'accusé et signa une consultation en sa faveur, on passa outre. « La modération, était-il dit dans la réquisition, ne fut point une des armes les moins redoutables entre ses mains; la clémence elle-même fut un de ses moyens de succès. » Le général Canuel, président du conseil de guerre, et ennemi personnel de Travot, refusa tout délai aux défenseurs, et Travot fut condamné à mort, le 29 mars 1816, pour crime de rébellion et pour avoir engagé les citoyens à s'armer contre les Bourbons. Il se pourvut en cassation le 25; le 27, sa peine fut commuée en 20 ans de détention, et, le 11 avril, on le transféra à Ham. Sa femme et son fils, après de nombreuses démarches, obtinrent sa grâce en 1820; mais ces épreuves avaient altéré sa raison, et il languit tristement, jusqu'à ce que la mort vint le prendre, dans une maison de santé, à Montmartre. La ville de la Roche-sur-Yon, en souvenir de la pacification de la Vendée, lui a élevé une statue sur l'une de ses places, à laquelle elle a donné son nom.

TRAVOT (MARIE-VICTOR, BARON) député au Corps législatif de 1852 à 1869, né le 7 octobre 1810, mort à Paris le 11 novembre 1882, second fils du précédent, s'engagea en 1830, fit plusieurs campagnes en Afrique, et devint capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance du maréchal Soult (1811) et chevalier de la Légion d'honneur. Il donna sa démission (1842) et se retira dans ses propriétés de Bouliac (Gironde) dont il devint maire (1846-1870). Conseiller général du canton de Carbon-Blanc (1852-1870), et rallié à la politique du prince Napoléon, il fut successivement élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 2^e circonscription de la Gironde, le 29 février 1852, par 18,282 voix (19,014 votants, 38,406 inscrits); le 22 juin 1857, par 14,489 voix (17,505 votants, 30,549 inscrits), contre 2,839 à M. Bellot des Minières; le 1^{er} juin 1863, par 15,270 voix (20,814 votants, 33,010 inscrits), contre 6,415 à M. Larrien, ancien représentant. Officier de la Légion d'honneur du 13 août 1864, M. Travot siégea constamment dans la majorité dévouée à l'empire. Ayant échoué aux élections du 24 mai 1869, avec 13,322 voix contre 15,446 à M. Larrien, candidat de l'opposition, il renonça aux affaires publiques.

TREDERN (LOUIS-DESIRÉ-BONAVENTURE, COMTE DE), représentant du peuple en 1848, né à Rennes (Ile-et-Vilaine) le 13 juillet 1805, mort à Rennes le 2 avril 1883, entra dans l'armée sous la Restauration, se signala au siège d'Anvers et donna peu de temps après sa démission. Il était alors lieutenant d'artillerie. Il se retira à Rennes où il devint conseiller municipal, capitaine de la garde nationale et rédacteur, avec Audren de Kerdel, du *Journal*

de Rennes. Il refusa de s'associer aux idées de M. de Genoude, et conserva son indépendance. Candidat de l'opposition légitimiste, le 1^{er} août 1846, dans le 1^{er} collège d'Ile-et-Vilaine (Rennes), il échoua avec 63 voix, contre 298 à l'élu, M. Jollivet, et 139 à M. Pongéard. Élu, le 23 avril 1848, représentant d'Ile-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 14, par 84,328 voix (132,000 votants, 152,985 inscrits), il fit partie du comité de la presse, et vota constamment avec la droite, contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative. M. de Tredern, écrivain plein de verve et de finesse, était membre de la Société des antiquaires de Normandie, de la Société pour la conservation des monuments, de l'Association bretonne, etc.

TRÉHOT DE CLERMONT (LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à Pont-Croix (Finistère) en 1762, mort à Pont-Croix le 23 août 1823, se fit recevoir avocat au parlement en 1785, et devint fermier général du marquis de Forcalquier, et sénéchal de Pont-Croix (1787-1789). Député de Quimper aux États de Bretagne en 1789, il fut élu, le 22 avril 1789, deuxième député suppléant du tiers aux États généraux par les sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, et fut admis à siéger le 6 novembre 1789, au refus du premier suppléant, en remplacement de Le Guillou de Kermeuff, démissionnaire. Son rôle à la Chambre fut des plus obscurs, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Membre du directoire du district de Pont-Croix en l'an III, puis du directoire de département en l'an VI, il appliqua sans ménagement les lois édictées contre les prêtres insermentés après le coup d'État de fructidor, devint, sous l'empire, procureur impérial à Châteaulin, et quitta les fonctions publiques à la première Restauration.

TRÉHOUART (THOMAS-FRANÇOIS), sénateur du second empire, né à Vieux-Viel (Ile-et-Vilaine) le 27 avril 1798, mort à Arcachon (Gironde) le 8 novembre 1873, entra comme mousse dans la marine à la fin du premier empire, et assista aux derniers combats navals dans les mers de France. Élève de 1^{re} classe en 1817, enseigne de vaisseau en 1821, lieutenant de vaisseau en 1829 après la bataille de Navarin, capitaine de vaisseau en 1843, il commanda une partie de l'escadre française lors de l'expédition dans l'Amérique du Sud, et dirigea le combat d'Obligado. Contre-amiral le 15 février 1846, il était à la tête d'une division navale de la Méditerranée lors de l'expédition de Rome en 1849. Vice-amiral le 2 avril 1851, et, peu après, préfet maritime à Brest, il reçut, le 31 octobre 1855, le commandement de l'escadre de la Méditerranée, en remplacement de l'amiral Bruat, et fut chargé, comme tel, de ramener en France l'armée d'Orient. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup d'habileté et de précision et mérita les éloges du ministre de la Marine. Membre du conseil d'amirauté en février 1858, il fut élevé à la